



MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La médaille récompense les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de :

- **l'éducation physique et des sports,**
- **des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives,**
- **des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire,**
- **d'activités associatives au service de l'intérêt général,**
- **de toutes les activités se rattachant aux catégories ci-dessus.**

La médaille de la jeunesse, des sports et l'engagement associatif comporte trois échelons et des conditions d'ancienneté pour les services rendus au sein des structures :

- **la médaille de bronze**, pour **6 ans** d'ancienneté au minimum,
- **la médaille d'argent**, pour **10 ans** d'ancienneté (dont **4 ans** dans l'échelon bronze),
- **la médaille d'or**, pour **15 ans** d'ancienneté (dont **5 ans** dans l'échelon argent),

Pour prétendre à cette distinction, il est nécessaire **d'être domicilié en Ardèche.**

Le contingent annuel est de :

- **62 médailles pour le Bronze**
- **20 médailles pour l'Argent**
- **6 médailles pour l'Or**

Le dossier de candidature :

Un-e candidat-e doit être parrainé-e par : un-e président-e de comité départemental, de club sportif, d'association d'éducation populaire et de jeunesse, d'une association au service de l'intérêt général ou par un élu local concernant les personnes ayant un investissement dans le mouvement associatif dans le département de l'Ardèche.

L'imprimé est à renvoyer à l'adresse suivante :

Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Ardèche
7 boulevard du Lycée
07000 PRIVAS

Informations auprès de : Madame BLACHIER Valérie au 04 26 53 80 59
valerie.blachier@ac-grenoble.fr

Calendrier :

Dates de dépôt des candidatures :

Pour l'OR et l'ARGENT

- **avant le 1^{er} septembre** pour la promotion du 1^{er} janvier de l'année suivante
- **avant le 1^{er} mars** pour la promotion du 14 juillet de l'année en cours

Pour le BRONZE

- **avant le 15 octobre** pour la promotion du 1^{er} janvier
- **avant le 15 avril** pour la promotion du 14 juillet

Afin de reconnaître la réalité de l'engagement associatif ardéchois, une attention particulière sera portée par la commission sur l'investissement des femmes et des jeunes.